

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Laforest, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le jeudi, 18 juin 2026, à 20 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 18 juin 2026;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2026-772 pour l'agrandissement et la rénovation majeure de l'hôtel de ville;
5. Embauche au poste de responsable administrative - Greffe et communications;
6. Affectation du fonds parcs et espaces verts pour rechargement granulaire à la Place des loisirs;
7. Confirmation d'embauche de monsieur Pascal Mathieu au poste de directeur du Service des travaux publics;
8. Octroi de contrats pour la mise à niveau, le développement et le prolongement du Sentier national de la Route des Zingues;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents mesdames les conseillères Lynn Manconi, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Séguin, Mark D. Goldman et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Richard.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-André Laforest, assiste à la séance.

(1.)
2026.06.210 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

Le quorum étant constaté, il est 20 h 00.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance extraordinaire du 18 juin 2026, soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2026.06.211 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi

APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2026, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2026.06.212

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-772 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉNOVATION MAJEURE DE L'HÔTEL DE VILLE ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Le conseiller Mark D. Goldman donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2026-772 relatif à l'agrandissement et la rénovation majeure de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller Mark D. Goldman dépose au conseil le projet de règlement numéro 2026-772 relatif à l'agrandissement et la rénovation majeure de l'hôtel de ville et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité de La Minerve dans les jours qui suivent la présente séance.

ADOPTÉE

(5.)

EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - GREFFE ET COMMUNICATIONS

REPORTÉ

(6.)
2026.06.213

AFFECTATION DU FONDS PARCS ET ESPACES VERTS POUR RECHARGEMENT GRANULAIRE À LA PLACE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les travaux de rechargement granulaire effectués à la Place des loisirs;

POUR CE MOTIF :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'entériner les travaux de rechargement granulaire effectués à la Place des loisirs et d'affecter le fonds « parcs et espaces verts » pour défrayer la dépense effectuée pour lesdits travaux, et ce, pour un montant de DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$).

ADOPTÉE

(7.)
2026.06.214

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR PASCAL MATHIEU AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Pascal Mathieu au poste de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que monsieur Pascal Mathieu a complété sa période de probation avec succès;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller André Laramée
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

De confirmer l'embauche de monsieur Pascal Mathieu au poste de directeur du Service des travaux publics, le tout conformément à son contrat de travail.

ADOPTÉE

(8.)
2026.06.215

OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE À NIVEAU, LE DÉVELOPPEMENT ET LE PROLONGEMENT DU SENTIER NATIONAL DE LA ROUTE DES ZINGUES

CONSIDÉRANT l'existence du projet de mise à niveau, de développement et de prolongement du Sentier national - Secteur La Minerve à Labelle;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Municipalité de La Minerve dans le cadre du Programme ministériel d'aide financière au développement du Sentier national au Québec (PAFSNQ);

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de monsieur François Nobert, en date du 26 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de monsieur Nicolas Lécluse, en date du 8 mai 2026;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

D'octroyer un contrat à chacun de messieurs François Nobert et Nicolas Lécluse, pour la réalisation du projet de mise à niveau, de développement et de prolongement du Sentier national de la Route des Zingues, et ce, à un taux horaire pour chacun d'eux, de QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90 \$) de l'heure, incluant la fourniture des outils et équipements nécessaires ainsi que les

déplacements, la dépense totale ne devant pas excéder la somme de VINGT-SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (26 245 \$), plus les taxes applicables, et laquelle dépense sera financée à même l'aide financière obtenue du PAFSNQ.

D'autoriser la direction générale à signer tous documents utiles ou nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(9.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(10.)
2026.06.216 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents:

Que la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Marc-André Laforest
Directeur général et
greffier-trésorier